

Nombre de membres**en exercice** : 13**Séance du jeudi 09 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ.

Présents : 7

Sont présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Robert ROUFFIAC

Votants : 9

Représentés : Monsieur Bruno PUTTO par Monsieur Robert ROUFFIAC, Monsieur Michel SOULET par Monsieur Robert CINQ

Excusée : Lydie DE ARRIBA

Absents : Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

Secrétaire de séance : Robert ROUFFIAC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h38 et procède à l'appel des membres.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour des délibérations.

- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune et du DICRIM
- Orientations et débat budgétaire
- Programme des travaux de l'Espace Loisirs les Remparts : demande de subventions État DETR, Département et Fonds de concours CA GAILLAC-GRAULHET
- Convention fourrière et capture animale
- Contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - affaire Maryline FAGES/Commune
- Questions diverses

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune et du DICRIM

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité les services de la société AUXILIUM TARN pour l'assister dans l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que dans la rédaction de sa DICRIM (Documentation d'Information Communal des Risques Majeurs).

Ces documents sont désormais applicables.

M. CARIVENC prend la parole pour présenter le PCS et la DICRIM à l'ensemble des membres présents.

Il rappelle la nécessité de se familiariser avec ces documents afin de pouvoir mettre en oeuvre les actions nécessaires lors d'une situation de crise.

Une réunion publique pour informer la population est prévue le vendredi 17 mars à 18h30 à la salle Michèle VASSEUR.

La DICRIM sera remise aux participants lors de la réunion et envoyée aux personnes n'ayant pas pu venir.

Orientations et débat budgétaire

Plusieurs projets seront réalisés ou en cours de réalisation durant l'année 2023 :

- Aménagement de l'espace loisirs les Remparts (en contrebas du village) : terrassement pour plateforme jeux (structure pour enfants de 2 à 10 ans, tables pique-nique, balançoire, but pluridisciplinaire, bancs...), plantations des talus avec bache et arbres, pose de gabions et de clôture, voirie
- Plateau ralentisseur route de Busque

- Ouverture d'une porte sur l'église Saint Sigismond pour pallier au problème d'accessibilité
- Réfection de l'éclairage public du village et des gravels
- Station d'épuration du village
- Projet du futur lotissement au village

Projet "Espace Loisirs les Remparts" demande de DETR - DE_2023_001

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés en 2022 pour créer une plateforme multi-activités au village.

Ce nouvel espace, baptisé "Espace Loisirs les Remparts", va faire l'objet d'un aménagement sur l'année 2023.

Les travaux consistent à :

- création d'un espace vert avec plantations d'arbres, de haies et de talus
- création d'une aire de jeux enfants et adolescents avec une aire de pique-nique
- travaux de terrassement et de sol pour l'aménagement de l'aire de jeux
- pose de clôture
- travaux d'accès voirie

Ainsi l'Espace Loisirs les Remparts deviendra un lieu d'échanges et de rencontres pour les associations et les usagers du site.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés en fonction des différents postes.

Après concertation, le Conseil Municipal retient les enveloppes suivantes :

- aménagement espace vert	9 448.00 €
- aire de détente et de jeux	21 601.00 €
- terrassement aire de détente et jeux pour un montant de	5 790.00 €
- clôture	1 653.15 €
- accès voirie plateforme	1 440.00 €

La commune prévoit le plan de financement, ci-dessous :

Coût total de l'opération 39 932.15 € HT

- État DETR 20% soit	7 986 €
- Département 30% soit	11 979 €
- Autofinancement	9 984 €
- Fonds de concours CA GAILLAC-GRAULHET	9 983 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'État pour bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR pour l'aménagement de l'espace Loisirs les Remparts
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Projet "Espace Loisirs les Remparts" demande de FDT - DE_2023_002

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés en 2022 pour créer une plateforme multi-activités au village.

Ce nouvel espace, baptisé "Espace Loisirs les Remparts", va faire l'objet d'un aménagement sur l'année 2023.

Les travaux consistent à :

- création d'un espace vert avec plantations d'arbres, de haies et de talus

- création d'une aire de jeux enfants et adolescents avec une aire de pique-nique
- travaux de terrassement et de sol pour l'aménagement de l'aire de jeux
- pose de clôture
- travaux d'accès voirie

Ainsi l'Espace Loisirs les Remparts deviendra un lieu d'échanges et de rencontres pour les associations et les usagers du site.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés en fonction des différents postes.

Après concertation, le Conseil Municipal retient les enveloppes suivantes :

- aménagement espace vert	9 448.00 €
- aire de détente et de jeux	21 601.00 €
- terrassement aire de détente et jeux pour un montant de	5 790.00 €
- clôture	1 653.15 €
- accès voirie plateforme	1 440.00 €

La commune prévoit le plan de financement, ci-dessous :

Coût total de l'opération 39 932.15 € HT

- État DETR 20% soit	7 986 €
- Département 30% soit	11 979 €
- Autofinancement	9 984 €
- Fonds de concours CA GAILLAC-GRAULHET	9 983 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter le DEPARTEMENT pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du développement territorial (embellissement des espaces publics, création d'espace vert et d'aire de jeux/loisirs)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide du Département au titre de la FDT pour l'aménagement de l'espace Loisirs les Remparts
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Projet "Espace Loisirs les Remparts" demande de fonds de concours à la CA GAILLAC GRAULHET - DE 2023 003

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés en 2022 pour créer une plateforme multi-activités au village.

Ce nouvel espace, baptisé "Espace Loisirs les Remparts", va faire l'objet d'un aménagement sur l'année 2023.

Les travaux consistent à :

- création d'un espace vert avec plantations d'arbres, de haies et de talus
- création d'une aire de jeux enfants et adolescents avec une aire de pique-nique
- travaux de terrassement et de sol pour l'aménagement de l'aire de jeux
- pose de clôture
- travaux d'accès voirie

Ainsi l'Espace Loisirs les Remparts deviendra un lieu d'échanges et de rencontres pour les associations et les usagers du site.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés en fonction des différents postes.

Après concertation, le Conseil Municipal retient les enveloppes suivantes :

- aménagement espace vert	9 448.00 €
- aire de détente et de jeux	21 601.00 €
- terrassement aire de détente et jeux pour un montant de	5 790.00 €
- clôture	1 653.15 €
- accès voirie plateforme	1 440.00 €

La commune prévoit le plan de financement, ci-dessous :

Coût total de l'opération 39 932.15 € HT

- État DETR 20% soit	7 986 €
- Département 30% soit	11 979 €
- Autofinancement	9 984 €
- Fonds de concours CA GAILLAC-GRAULHET	9 983 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de concours dans la limite de 50% de la partie autofinancée par la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET pour le fonds de concours pour l'aménagement de l'espace Loisirs les Remparts
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Convention fourrière animale SPA - DE_2023_004

Monsieur le Maire rappelle que pour avoir accès à la fourrière animale sans ramassage, ni capture de la SPA du garric, la commune doit signer une convention. Cette convention détermine les modalités selon lesquelles la SPA recevra en fourrière les chiens et chats en état d'errance ou de divagation sur la commune.

La convention est prise pour une durée de 1 an tacitement reconductible pendant 4 années consécutives.

Le coût annuel est fixé par la SPA en fonction de la population municipale (source INSEE).

Pour 2023, le coût sera de 1.40 €TTC par habitant.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la convention avec la SPA.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Convention de prestation de service relais fourrière - DE_2023_005

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune sollicite parfois les services de l'association "Les Temps Orangeux" pour la capture/récupération des chiens errants ou dangereux sur la commune.

Monsieur le Maire doit pour cela signer une convention de prestation pour l'année 2023 qui fixe les modalités d'interventions et les coûts.

Pour rappel, lorsqu'un animal est trouvé en état d'errance ou de divagation, le propriétaire devra s'acquitter de la somme de 100 € après émission d'un titre de recette à payer à l'ordre du Trésor Public. Le propriétaire devra également régler les frais de gardiennage auprès de l'association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer la dite convention.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Objet: Contentieux devant le Tribunal Administratif - affaire Maryline FAGES/Commune de Puybegon - DE 2023 006

Par lettre en date du 18 janvier 2023, Mme la greffière en chef du tribunal administratif de TOULOUSE nous transmet la requête n°2205497-3 présentée par Maître HUDRISIER, avocat, pour Mme FAGES Maryline.

Cette requête vise ensemble l'annulation de la décision de rejet du recours gracieux du 18 juillet 2022 dirigé contre le refus du permis de construire PC 081 215 21 T0014 du 12 avril 2022 .

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître IZEMBARD pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2205497-3
- Désigne Maître IZEMBARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Débat et vote

Questions diverses :

- Pose de stores à la salle de rencontres
- Prévoir un marquage au sol à l'aire de co-voiturage de larmès

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire, remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 22h35.

Le Maire,
Robert CINQ.



Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC.

